

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

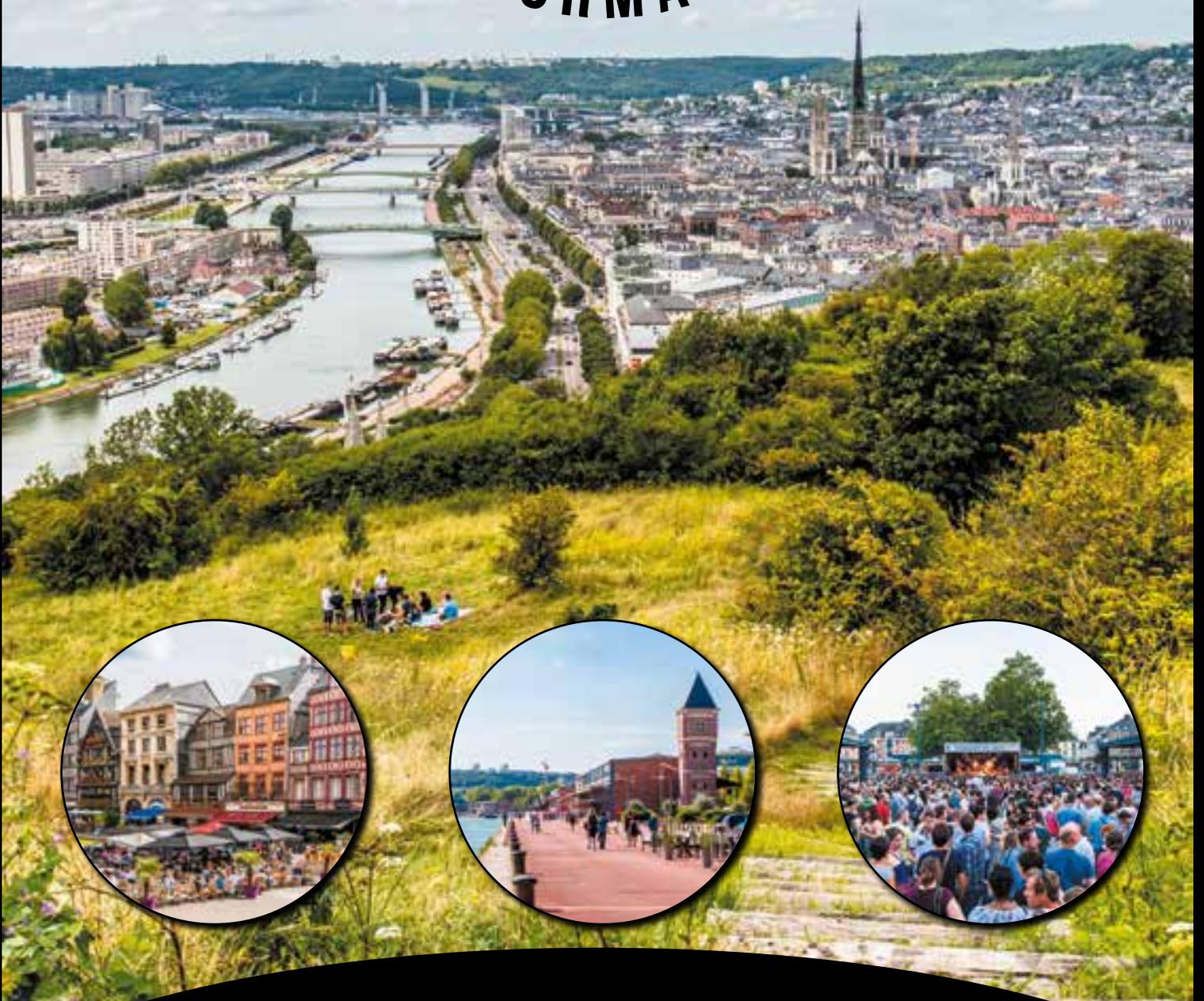
637605401-20180327-8-DE

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Publication : 26/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Budget primitif • 2018

Rapport • **DIRECTION DES FINANCES**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'élaboration de notre budget s'inscrit cette année dans un contexte global complexe et contradictoire.

Alors que la reprise économique observée depuis un an environ se confirme et se consolide, certaines décisions nationales récentes sont sources d'inquiétudes quant à leurs conséquences sur le terrain. Les annonces en matière de politique de la Ville, de logement ou encore concernant la diminution significative des emplois aidés interrogent en effet. Le secteur associatif est fragilisé alors même que son action concourant à la cohésion sociale est plus que jamais déterminante. Les collectivités ont déjà largement contribué au redressement des comptes publics ces dernières années, il ne faudrait pas que le gouvernement limite davantage les indispensables capacités d'intervention des acteurs locaux. Le gouvernement doit tenir compte de ces réalités dans le cadre de la contractualisation qu'il souhaite mettre en œuvre avec les collectivités les plus grandes dont fait partie la Ville de Rouen.

L'exercice de préparation budgétaire, complexe à mettre en œuvre en raison d'un contexte financier contraint, a été construit autour des objectifs suivants :

- poursuivre la mise en œuvre des projets municipaux déjà engagés,
- financer les nouveaux projets qui doivent voir le jour en 2018,
- maintenir un niveau de qualité optimal du service public municipal rendu aux usagers.

La proximité, l'éducation, le développement durable ou encore l'accessibilité restent ainsi le fil rouge des actions municipales mises en œuvre dans un esprit de co-élaboration. Parallèlement, les principales opérations du contrat de métropole sont également engagées : serres du jardin des plantes, équipements sportifs majeurs, parc naturel urbain de Repainville, cinéma Omnia... De plus, des investissements particulièrement importants en matière d'économie d'énergie sont poursuivis dans la continuité des priorités des années précédentes. Ces investissements seront financés par les efforts d'économie de fonctionnement que la Ville mène de manière exemplaire depuis plusieurs années ainsi que par un volant d'emprunt raisonnable afin de continuer à désendetter la collectivité.

Ces objectifs doivent bien évidemment être poursuivis tout en respectant les règles de l'équilibre budgétaire qui s'impose aux collectivités locales et en préservant les ratios de gestion de la Ville, qui enregistrent une sensible amélioration.

Le projet de Budget Primitif (BP) 2018 qui est détaillé dans le présent rapport présente les caractéristiques suivantes :

- des dépenses réelles de fonctionnement en léger retrait par rapport au BP 2017, soit une évolution de -0,19 %. Des économies sont proposées sur certains postes de dépenses comme la masse salariale et les frais financiers et redéployées vers les politiques municipales menées au profit des rouennais ;
- une prise en compte par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, qui se traduit par une ré-évaluation de l'attribution de compensation versée par la Métropole et qui permettra d'améliorer les soldes d'épargne de la collectivité ;

- la poursuite du désendettement de la Ville, entamé depuis 2014 tout en maintenant le niveau des investissements directs, structurants et ambitieux, portés par le budget communal et qui participeront à son rayonnement au sein de la Métropole.

L'EQUILIBRE GENERAL

Le projet de budget primitif (BP) pour 2018 s'élève, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre et de gestion de la dette comprises), à 204.168.437,81 €, affichant une réduction (- 1,37%, soit une baisse de 2,83 M€) par rapport au volume de crédits votés lors du BP 2017 (pour mémoire : 206.999.878,68 €).

Tous mouvements confondus, la section de fonctionnement s'équilibre à 155.524.709,50 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement, prévues à hauteur de 140,07 M€, sont en légère baisse (- 0,19 %) par rapport au volume global de dépenses réelles de fonctionnement votées au titre du BP 2017 (140,34 M€) grâce à la poursuite des efforts de gestion de la Ville.

Les prévisions inscrites au titre de la section de fonctionnement en recettes et en dépenses permettent de dégager un excédent, qui contribuera à l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement. Il s'élève à 15.457.084,91€, en hausse de plus d'1,9 M€ (BP 2017 : 13.524.508,20 €).

Tous mouvements confondus, la section d'investissement s'équilibre à 48.643.728,31 €, soit une baisse de 8,45 % par rapport au BP 2017 (pour mémoire : 53.134.275,70 €).

| INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------|------------------------|------------------------|
| Mouvements réels | 47.107.226,06 € | 31.650.141,15 € |
| Mouvements d'ordre | 1.536.502,25 € | 16.993.587,16 € |
| TOTAL | 48.643.728.31 € | 48.643.728.31 € |

Les dépenses réelles consacrées à l'équipement sur le territoire de la Ville s'élèvent à 25,12 M€, mais la réalité des investissements effectués sur le territoire de la Ville est bien supérieure, compte – tenu des transferts à la Métropole. En effet, en matière d'investissement, la métropolisation constitue un formidable outil pour nos territoires. Ainsi, ces dernières années et pour les prochaines, de nombreux projets se concrétisent sur le territoire rouennais et contribuent à améliorer son attractivité

Une recette d'emprunt prévisionnel de 14.144.484,69 € doit être inscrite pour respecter le principe d'équilibre budgétaire. Elle est très inférieure à celle inscrite au BP 2017 (18.519.696,74 €). Cet emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être mobilisé dans son intégralité. Son montant sera révisé en cours d'exercice au regard du résultat reporté de l'exercice 2017 et des taux de consommation des crédits de l'exercice 2018.

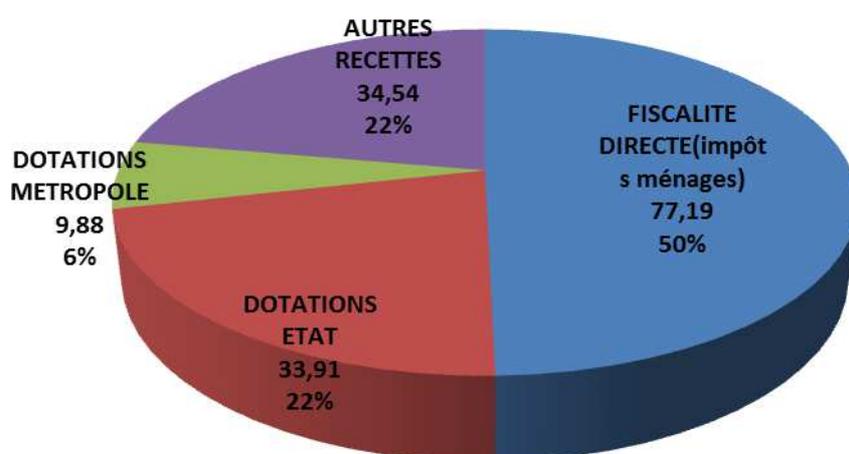
I. FONCTIONNEMENT : POURSUITE D'UNE GESTION EFFICACE

Permettant de dégager un autofinancement de l'ordre de 15,46 M€, les propositions d'inscription relatives à la section de fonctionnement contribuent au maintien des grands équilibres financiers de la Ville.

1. Les recettes de fonctionnement 2018 :

⇒ Répartition des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2018 sont réparties de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2018 se caractérise par :

- Des taux de fiscalité directe stables ;
- Le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau de 2017 ;
- La perspective de transferts à venir en 2018 permettant la prise en compte partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville ;
- Une augmentation mesurée des autres recettes de gestion.

a. Fiscalité directe : 77,19 M€

Estimées à près de 77,2 M€ pour l'année 2018, les recettes liées à la fiscalité directe locale représentent la moitié des recettes de fonctionnement de la collectivité.

L'estimation de ce produit fiscal, composé des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) acquittées par les rouennais, s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Reconduction des taux d'imposition votés en 2017 ;
- Evolution physique des bases estimée à 0,2% ;
- Evolution législative des bases de 0,4%.

La progression (+ 0,46 M€) du produit fiscal estimé pour l'année 2018 provient donc exclusivement de l'évolution à la hausse de la valeur des bases taxables entre 2017 et 2018.

Le produit de fiscalité directe locale se décompose ainsi :

| En M€ | CA 2016 | CA 2017 estimé | Prévisions BP 2018 |
|------------------------------|---------|----------------|--------------------|
| Taxe d'habitation | 35,89 | 36,47 | 36,69 |
| Taxe sur le foncier bâti | 39,75 | 40,12 | 40,36 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 0,14 | 0,14 | 0,14 |

➤ Réforme de la taxe d'habitation :

Introduit dans le projet de loi de finances pour 2018, le mécanisme de dégrèvement de la taxe d'habitation sera sans conséquence sur le montant de produit fiscal revenant à la Ville en 2018.

Ce dégrèvement sera en effet intégralement pris en charge par l'Etat sur la base des taux et abattements votés par la Ville au titre de l'exercice 2017.

Entrant en vigueur de façon progressive entre 2018 et 2020, cette mesure concernera pour la Ville de Rouen près de 28.000 nouveaux foyers. S'ajoutant aux 11.400 foyers rouennais déjà exonérés du paiement de la taxe d'habitation, ce sont environ 79,7 % des foyers rouennais qui devraient être en 2020 totalement exemptés de cette taxe.

Toutes choses étant égales par ailleurs, cette réforme, telle qu'elle est prévue aujourd'hui, devrait aboutir à une exonération moyenne par foyer fiscal rouennais de près de 500 €, représentant un produit global de 14 M€ pour la Ville. Il conviendra d'être vigilant quant à la compensation annoncée par l'Etat afin que celle-ci prenne en considération le dynamisme que représentait cette recette pour les collectivités dans la durée

b. Dotations de l'Etat : 33,91 M€

| | BP 2016 | BP 2017 | Notifié 2017 | BP 2018 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dotation forfaitaire | 29.540.468 | 27.402.222 | 27.595.537 | 27.595.537 |
| Dotation solidarité urbaine | 2.433.442 | 3.002.776 | 2.965.808 | 2.965.808 |
| Attributions compensation fiscalité | 2.282.701 | 2.248.075 | 2.625.084 | 2.270.000 |
| Autres dotations | 1.040.000 | 1.004.000 | 1.115.007 | 1.077.504 |
| TOTAL DOTATIONS ETAT | 35.296.611 | 33.693.073 | 34.301.436 | 33.908.849 |

Conformément aux orientations présentées dans le cadre de la première Conférence Nationale des Territoires, la baisse des dotations de l'Etat au profit des collectivités territoriales est abandonnée.

Le Gouvernement souhaite impliquer les collectivités à un nouvel effort de maîtrise de la dépense publique autrement que par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les modalités de maîtrise de la dépense locale seront définies dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités visant à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Certaines collectivités, à l'image de la Ville de Rouen, ont d'ores et déjà engagé des procédures visant à maîtriser ces dépenses. Cela doit être pris en considération par le gouvernement dans les discussions à venir.

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année repose donc sur les hypothèses suivantes :

- Stabilité de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine par rapport au montant notifié en 2017 ;
- Stabilité des allocations compensatrices de fiscalité directe locale par rapport au montant prévu au BP 2017 ;
- Anticipation d'une sortie de la Ville du dispositif de dotation de péréquation nationale (75 K€ de dotation perçue à ce titre en 2017) et inscription en 2018 de la moitié de la somme attribuée l'année précédente ;
- Stabilité de la dotation générale de décentralisation, inscrite à hauteur d'1 M€.

Qu'il s'agisse de la dotation forfaitaire ou de la dotation de solidarité urbaine, la notification des montants définitifs attribués à la Ville pour 2018 interviendra au printemps prochain et prendra en compte des variations (à la marge) qu'il est difficile d'anticiper à ce stade de préparation du budget 2018.

Ces variations sont liées, pour la dotation forfaitaire, à la ponction réalisée sur l'enveloppe nationale au profit des dotations de péréquation communale (dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine) et pour la dotation de solidarité urbaine, à la majoration de l'enveloppe prévue au Projet de Loi de Finances pour 2018 à hauteur de 90 M€.

c. Dotations de la Métropole : 9,88 M€

S'établissant à près de 9,9 M€, les dotations en provenance de la Métropole sont composées de l'allocation compensatrice, prévue à 7,39 M€ et de la dotation de solidarité communautaire inscrite à hauteur de 2,49 M€.

Après avoir été corrigée à la hausse en 2017, à hauteur de 3,2 M€, suite à la CLETC¹ du 7 novembre 2017, afin d'intégrer les recettes issues de la gestion des parkings en ouvrage qui avaient été omises de l'assiette du calcul lors de l'évaluation financière initiale de ce transfert en 2015, l'attribution de compensation pour 2018 devrait connaître de nouveaux ajustements, afin d'intégrer le transfert de la gestion des stations de vélos Cy'Clic ainsi qu'une prise en compte partielle par la Métropole des charges de centralité supportées par la Ville, associées à de nouveaux transferts.

¹ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Evolution de l'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Rouen sur la période 2015 – 2018 :

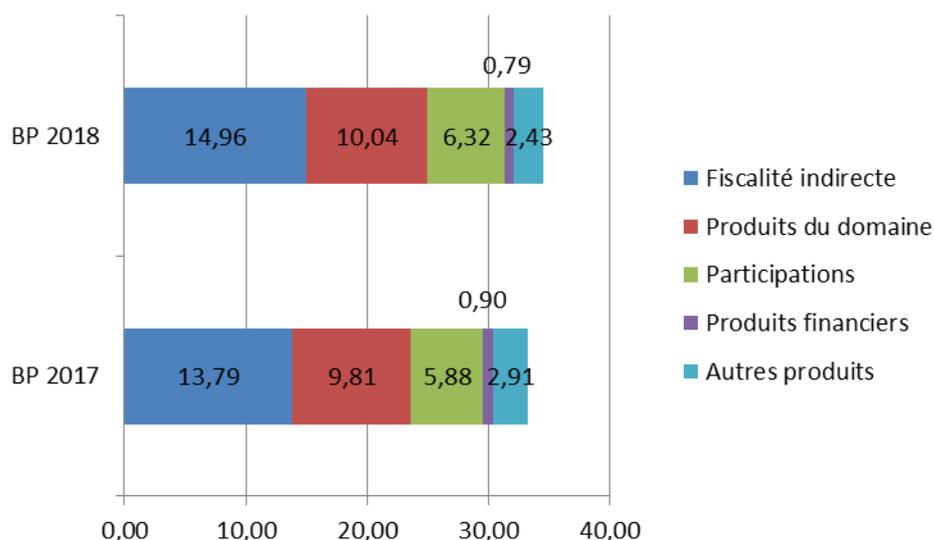
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Montant initial | 20,92 | 7,84 | 3,39 | 3,54 |
| Transfert Voirie Urbanisme | -10,80 | | | |
| Transfert des services communs | -2,06 | | | |
| Transfert Stade Diochon | -0,22 | -0,26 | | |
| Transfert des Musées | | -4,40 | | |
| Transfert taxe aménagement | | 0,21 | 0,21 | 0,14 |
| Correctif transfert voirie – parkings : rattrapage en 2017 des années 2015 et 2016 | | | 2,18 | |
| Correctif transfert voirie – parkings | | | 1,09 | 1,09 |
| Transfert Aitre Saint Maclou | | | - 0,06 | |
| Ajustement affichages Decaux (dont rattrapage en 2018 des années 2015 à 2018) | | | | 0,43 |
| Prise en charge partielle des charges de centralité + transferts 2018 | | | | 2,2 |
| MONTANT FINAL | 7,84 | 3,39 | 6,80 | 7,39 |

La dotation de solidarité communautaire, qui intègre dorénavant une dotation spécifique d'aide à l'enseignement artistique, devrait également connaître une évolution positive par rapport au montant attribué à la Ville en 2017.

d. Autres recettes de gestion : 34,54 M€

Estimées au BP 2018 à hauteur de 34,54 M€, les autres recettes de gestion représentent près de 22 % de la globalité des recettes de fonctionnement de la collectivité. Ces recettes peuvent être classées de la façon suivante :

| M€ | BP 2017 | BP 2018 |
|---------------------|----------------|----------------|
| Fiscalité indirecte | 13,79 | 14,96 |
| Produits du domaine | 9,81 | 10,04 |
| Participations | 5,88 | 6,32 |
| Produits financiers | 0,90 | 0,79 |
| Autres produits | 2,91 | 2,43 |
| TOTAL | 33,29 | 34,54 |



⇒ **Fiscalité indirecte :**

La progression de plus d'1,17 M€ (soit + 8,5 %) par rapport aux recettes prévues au BP 2017 provient essentiellement de la génération de nouvelles ressources liées à la réforme du stationnement payant sur voirie.

Il est à noter qu'à partir de 2018, ces ressources ne seront plus comptabilisées comme des recettes de fiscalité indirecte mais comme des « produits du domaine », mais à la date d'établissement du budget 2018, le nouveau plan comptable applicable aux communes n'est pas encore modifié.

○ **Réforme du stationnement payant sur voirie :**

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 organise, à partir du 1^{er} janvier 2018, la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant sur voirie.

Cette réforme a pour but de renforcer les compétences des collectivités leur permettant de mettre en œuvre un véritable service public du stationnement, incluant la définition d'une stratégie globale de tarification et une meilleure incitation au paiement par un renforcement de la surveillance.

L'importance des investissements à réaliser (remplacement de l'ensemble du parc des horodateurs et acquisition de nouveaux moyens de contrôle notamment) afin de garantir une mise en œuvre optimale de cette réforme a conduit la Ville à confier la gestion du stationnement payant à la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le contrat de concession conclu entre la Ville et la SPL prévoit notamment la délégation des fonctions de contrôle du stationnement payant, l'établissement des forfaits de post – stationnement, la gestion des recours administratifs préalables obligatoires, la collecte des fonds et la maintenance des horodateurs ainsi que la gestion et la remise des fonds sur le compte bancaire de la Ville.

Le mode de gestion choisi par la Ville permettra également de conserver au sein du budget communal l'intégralité des ressources du stationnement payant sur voirie.

Ainsi, un montant global de 5,25 M€ de recettes liées au stationnement payant sur voirie est inscrit au titre du budget 2018 et se décompose de la façon suivante :

- 4 M€ de recettes liées au paiement de la redevance de stationnement par les usagers ;
- 1,25 M€ de recettes correspondant au règlement du forfait post-stationnement par les automobilistes ayant omis de s'acquitter de la redevance de stationnement. Cette nouvelle recette est estimée sur la base de 50.000 forfaits de post – stationnement distribués en 2018 pour une valeur unitaire de 25 €.

En contrepartie des missions exercées, la SPL Rouen Normandie Stationnement recevra de la part de la Ville une rémunération composée de deux volets :

- Une part fixe, correspondant aux charges fixes supportées par la SPL pour la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Le montant spécifié dans le contrat de concession de cette part fixe est d'1,07 M€ hors taxes ;
- Une part variable correspondant à un % des recettes encaissées par la Ville au titre du stationnement payant sur voirie (montant des redevances acquittées par les usagers) et des forfaits post- stationnement réglés par les automobilistes. Une dépense prévisionnelle de 0,6 M€ a été prévue à ce titre.

La loi prévoit également un reversement du produit des forfaits de post – stationnement à l'EPCI de regroupement, pour la réalisation des opérations destinées à améliorer, notamment les transports en commun.

Ce reversement entre la Ville et la Métropole s'effectuera à partir de 2019 « déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits de post – stationnement » et fera l'objet d'un accord au cours de l'année 2018 sur les modalités précises de ce reversement (l'EPCI doit en effet délibérer chaque année sur l'affectation de ces recettes et peut décider d'en reverser une partie à la commune).

Le produit de la fiscalité indirecte est également composé de la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour 4 M€ (montant ajusté à la hausse de 0,2 M€ par rapport à celui voté au BP 2017), de la taxe sur l'électricité pour 2,1 M€ (stable par rapport au montant voté au BP 2017). Ces recettes comprennent également les recettes liées aux droits de place pour 753 K€, ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure pour 550 K€.

Est également comptabilisée dans cette catégorie, la recette provenant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Métropole est en effet bénéficiaire, depuis 2015, de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

La Ville a perçu à ce titre en 2017 la somme globale d'1,5 M€. Ce montant de recettes sera reconduit pour l'année 2018.

○ **Produits du domaine :**

Ces recettes sont constituées de recettes tarifaires pour un montant global de 5.737.300 €. Elles sont notamment composées des recettes liées à la facturation des prestations de restauration collective pour 2,01 M€, des prestations de garde d'enfants dans les crèches municipales pour 1 M€, des droits d'entrée dans les équipements sportifs de la Ville pour

1 M€ ou encore la facturation des prestations périscolaires assurées par du personnel de la Ville pour 714 K€. Sont également comprises dans le périmètre de ces recettes tarifaires les participations des familles à l'inscription de leurs enfants au Conservatoire à Rayonnement Régional pour 450 K€ ou encore aux accueils de loisirs municipaux pour 275 K€.

Ces recettes sont également constituées des remboursements effectués à hauteur de 2.680.000 € par la Métropole au budget de la Ville dans le cadre des conventions de gestion aménagées entre les deux collectivités.

Ainsi, 1,45 M€ sont prévus au titre des conventions de prestations concernant les espaces publics et 588 K€ sont inscrits au titre de la convention de gestion des musées. 370 K€ concernent la convention d'entretien des véhicules et 200 K€ pour la convention de gestion du stade Diochon.

740,5 K€ de recettes liées à diverses redevances sont également prévues au BP 2018, dont 355 K€ correspondent à des droits de voirie et 301 K€ aux concessions dans les cimetières de la Ville.

- **Produits financiers :**

Les recettes financières sont composées à hauteur de 547.000 € du produit généré par les swaps contractés par la Ville et pour 232.595 € de remboursement de dette par la Métropole.

- **Participations :**

Elles sont majoritairement constituées de participations de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour le fonctionnement des crèches collectives et familiales (3,55 M€), l'accompagnement à la scolarité (1 M€) et les accueils de loisirs (0,36 M€) et de financements de l'Etat (0,8 M€) au bénéfice des actions d'accompagnement à la scolarité menées par la Ville (0,35 M€), mais également destinés au financement du Conservatoire (0,18 M€), des actions comprises dans le contrat de Ville (0,1 M€) ou encore de la convention FIPHFP² (0,1 M€).

- **Autres produits :**

Ils sont notamment composés du produit des loyers pour 1,13 M€ et de la participation du personnel aux tickets restaurants pour 860 K€.

Des remboursements de rémunération de personnel et de charges sociales sont également estimés à près de 0,3 M€.

2. Les dépenses de fonctionnement 2018 :

Résultat d'un travail de réflexion et d'optimisation, le niveau global des dépenses réelles de fonctionnement prévu pour 2018 est inférieur au montant des mêmes crédits votés au titre du BP 2017, et ce sans changement du périmètre des compétences de la Ville au moment du vote du budget 2018 :

² Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.

| | BP 2017 | BP 2018 | Evolution BP 18/BP 17 |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------------|
| Dépenses de personnel | 87 532 000,00 | 86 352 000,00 | -1,35% |
| charges financières | 6 230 000,00 | 5 541 000,00 | -11,06% |
| autres dépenses | 46 579 094,78 | 48 174 624,59 € | +3,43% |
| TOTAL | 140 341 094,78 | 140 067 624,59 € | -0,19% |

a. Les dépenses de personnel :

Avec un volume inscrit au titre du BP 2018 de 86,35 M€, les dépenses de personnel représentent près de 61,7 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur pour l'équilibre budgétaire de la collectivité.

Sur la période 2014 – 2017, à périmètre constant (c'est-à-dire en neutralisant les effets des transferts de personnel à la Métropole dans le cadre des mutualisations de services et de transferts de compétences), le volume de la masse salariale a enregistré des évolutions significatives à la baisse.

| M€ | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 projeté |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|--------------------|
| Dépenses de personnel (chapitre 012) | 85,72 | 85,45 | 84,62 | 86,73 |

Si une première baisse des dépenses de personnel a été constatée au titre de l'année 2015, marquant ainsi un virage significatif dans la gestion du personnel de la Ville, l'année 2016 a enregistré une diminution plus significative encore, alors même que de fortes contraintes exogènes pesaient sur son évolution.

La tendance à la baisse a été stoppée en 2017 **en raison de mesures exogènes nationales** (augmentation du point d'indice, accords PPCR...) qui sont venues impacter à la hausse l'évolution de la masse salariale et ce, en dépit d'un glissement vieillissement technique faible (0,7%).

A ce stade, les dépenses de personnel qui devraient figurer au Compte Administratif (CA) 2017 représentent près de 86,73 M€, en augmentation de 2,1 M€ par rapport au CA 2016 (+2,5%). Toutefois ce montant se situe 1 million € en deçà du BP 2017 (pour mémoire, 87,52 M€ de dépenses avaient été inscrites au titre des dépenses de personnel), ce qui signifie que la Ville a, malgré ce contexte national, réalisé des économies (d'1 M€) sur ses dépenses de personnel pour contenir l'évolution spontanée de la masse salariale.

L'objectif de la Ville au titre du BP 2018 est de contenir les dépenses de personnel à un niveau inférieur à celui constaté aujourd'hui pour l'année 2017. C'est ainsi un budget global de 86,35 M€ de dépenses de personnel qui sont proposées, soit une baisse de 1,17 M€ par rapport aux prévisions du BP 2017 et une réduction de 0,38 M€ par rapport au CA 2017 projeté. Ces crédits intègrent une suppression d'emplois d'ASVP dont la fonction a été transférée à la SPL Rouen Normandie Stationnement avec les crédits correspondants.

Pour pouvoir atteindre cet objectif sans remettre en cause la qualité du service public rendu aux usagers, un dialogue de gestion, destiné à se poursuivre, a été instauré à l'été 2017 et a permis d'identifier et de dégager des pistes d'économies. C'est grâce à ce travail précis que les propositions d'inscription des dépenses de personnel pour 2018 peuvent présenter 1 M€ d'économies par rapport à leur évolution mécanique et exogène.

Les économies identifiées au cours du dialogue de gestion couvriront bien plus que l'évolution mécanique des dépenses de personnel, celle – ci étant évaluée aux alentours de 530 K€ pour l'année 2018.

| DEPENSES DE PERSONNEL - EVOLUTIONS 2018 | |
|--|-------------------|
| Glissement Vieillesse Technicité | 500.000,00 |
| Taux de cotisation | 30.000,00 |
| TOTAL | 530.000,00 |

La réalisation de cet effort budgétaire continuera d'être suivie de façon très fine et précise tout au long de l'année 2018.

b. Frais financiers

Pour l'exercice 2018, les frais financiers sont estimés à hauteur de 5,541 M€, contre 6,230 M€ au BP 2017, soit une baisse de -689 K€ (-11,06%).

Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville (les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers).

Cette évolution est rendue possible à la fois grâce à la stabilité, à des niveaux très bas, des taux d'intérêt et au désendettement important enregistré par la Ville au titre de l'année 2017. Cette prévision tient naturellement compte des emprunts conclus en 2017, dont les premières échéances s'imposeront en 2018, à savoir :

- **Emprunt Crédit Agricole** : 2,0 M€, sur 15 ans, à taux variable Eur 3M + 0,76%
- **Emprunt La Banque Postale** : 2,0 M€, sur 20 ans, à taux fixe 1,75 %.

La Ville a en outre mobilisé au cours de l'année 2017 la tranche n°2 (soit 3,07 M€) d'un prêt sans intérêts accordé par la Caisse des Dépôts en 2016 dans le cadre d'une enveloppe nationale dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics pour le financement de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.

c. Charges de fonctionnement de l'administration

Ces dépenses sont constituées de l'ensemble des crédits qui permettent d'assurer le bon fonctionnement de la collectivité et regroupent l'ensemble des dépenses relatives aux achats (fluides, contrat de maintenance des bâtiments ainsi que des équipements informatiques, charges immobilières, assurances, dépenses d'affranchissement et de téléphonie, etc.).

Y sont également comptabilisées l'ensemble des dépenses dites « financières » mais ne constituant pas de frais financiers ou des charges d'intérêt (il s'agit notamment de l'ensemble des crédits prévus pour comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières ou encore des charges de gestion exceptionnelles...).

S'établissant à 16,64 M€ au titre du BP 2018, ces dépenses de structure sont en légère augmentation (+ 2,63 % soit + 0,43 M€) par rapport au BP 2017 (pour mémoire : 16,21 M€).

Cette évolution à la hausse s'explique par l'inscription des crédits dès le BP 2018 (inscrits lors de la DM1 en 2017) nécessaires au remboursement que la Ville devra effectuer au bénéfice des services fiscaux au titre des dégrèvements relatifs à la taxe d'habitation sur les locaux vacants (0,39 M€ prévus à cet effet).

Elle est également liée au nécessaire réajustement des crédits destinés à l'entretien des véhicules de la Ville, en raison d'une part de la hausse du coût important des pièces détachées et d'autre part au durcissement et à la multiplication des points de contrôle auxquels devront être soumis les véhicules lors de leur passage au contrôle technique.

Des économies importantes sont néanmoins réalisées sur d'autres postes.

Ainsi, les dépenses d'électricité baissent de 2,38 % de BP 2017 à BP 2018 (soit – 75 K€), celles consacrées aux combustibles enregistrent une diminution de 10,06 % (soit – 151 K€). Quant aux dépenses de téléphonie de la Ville, elles présentent un recul de l'ordre de 16,04 % soit une réduction des crédits de 137 K€.

Au titre du BP 2018, ces charges de fonctionnement sont principalement composées des postes de dépenses suivants : électricité (3,07 M€), combustible (1,35 M€), impôts et redevances (1 M€), téléphonie (718 K€), consommation d'eau (800 K€), primes d'assurances (748 K€), maintenance des bâtiments et équipements municipaux (817 K€) ou encore les dépenses liées au chauffage urbain (655 K€).

648 K€ seront également consacrés à la fourniture d'entretien de petit équipement, 627 K€ à la maintenance des applications et infrastructures informatiques et 565 K€ à l'achat de carburant.

Il est prévu près de 400 K€ pour la formation des personnels de la Ville ou encore 250 K€ pour l'affranchissement du courrier.

d. Autres dépenses de fonctionnement :

S'élevant à près de 30,5 M€, ces autres dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses suivantes, qui feront l'objet d'une présentation plus détaillée au sein de la partie du rapport consacrée aux priorités politiques de ce budget 2018 :

- ⇒ Participation aux organismes publics dont la commune est membre (SPL, CCAS, SIREST, EPCC...) : 14,87 M€, en progression d'1,44 M€ par rapport au BP 2017 ;

Cette progression s'explique par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la Délégation de Service Public à la SPL Rouen Normandie Stationnement pour le stationnement payant sur voirie. La rémunération à la SPL prévue par le contrat devrait s'élever en 2018 à 1,96 M€.

La participation la plus importante du budget de la Ville concerne le versement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui s'élève pour 2018 à 4,34 M€, en baisse de 447 K€ par rapport au BP 2018.

Cette évolution s'explique d'une part par l'ajustement de la participation de la Ville (- 347 K€) au résultat comptable de l'exercice 2017 du CCAS et du fonds de roulement dégagé par ce dernier et d'autre part, par la reprise, en gestion directe municipale du centre social Grammont (100 K€ prévus en 2017 dans la gestion du CCAS).

4,04 M€ (montant stable par rapport au BP 2017) seront versés au SIREST au titre de la contribution 2018.

Les contributions, identiques par rapport aux montants versés en 2017, aux trois Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) dont la Ville est membre sont également prévues, dont 1,47 M€ au titre de l'ESADHAR, 1 M€ au titre de l'Opéra de Rouen Normandie et 475 K€ au titre du CDN.

La somme de 0,98 M€ sera prélevée du Budget principal pour financer le budget annexe consacré à la gestion de l'Etincelle.

⇒ Dépenses de fonctionnement général : 15,63 M€ :

- Dont 5,8 M€ (soit – 70 K€ par rapport au BP 2017) consacrées aux subventions aux associations. Cette enveloppe sera ventilée entre les associations sportives (1,75 M€, soit + 20 K€ par rapport au BP 2017) les associations culturelles (1,13 M€, soit – 50 K€ par rapport au BP 2017, la réduction de ces crédits ayant été négociée avec l'ensemble des associations de ce secteur), l'aide sociale (0,96 M€, soit – 120 K€ par rapport au BP 2017, la baisse de cette enveloppe s'expliquant par la dissolution de l'association Grammont et la reprise en 2018 en régie directe de l'activité de centre social sur ce quartier), les crèches associatives (437 K€, soit + 17 K€ par rapport au BP 2017), ou encore les associations œuvrant auprès des personnes âgées (221 K€, soit + 2 K€ par rapport au BP 2017) ;
- Dont 9,82 M€ destinées aux autres dépenses de fonctionnement de la collectivité. Ainsi, plus de 3,7 M€ sont prévus pour l'entretien des espaces publics et naturels, 800 K€ permettront d'organiser des manifestations publiques tout au long de l'année. 391 K€ sont destinés au bon fonctionnement des bibliothèques municipales.

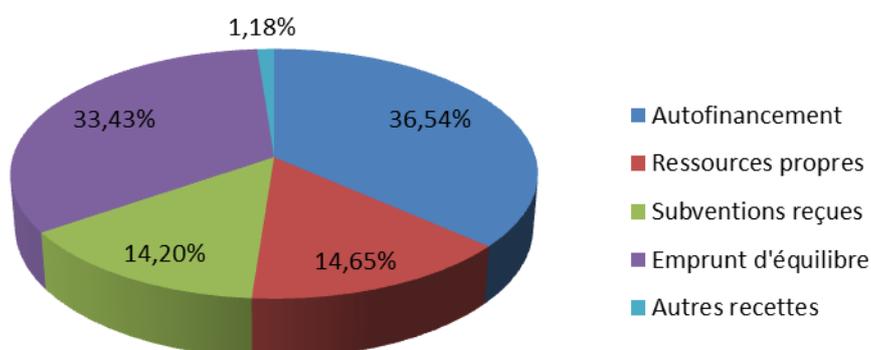
II. INVESTISSEMENT : POURSUIVRE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ROUENNAIS TOUT EN SE DESENDETTANT

Avec un volume de crédits d'investissement (hors dette) de près de 25,1 M€, la Ville maintient un niveau d'investissement permettant de poursuivre les travaux et les actions de rénovation et d'amélioration initiées, tout en limitant au maximum le recours à l'emprunt et en se désendettant à nouveau en 2018.

1. Les recettes d'investissement :

Financement des dépenses d'investissement au BP 2018 (hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)³ :

| | BP 2018 |
|---------------------|----------------------|
| Autofinancement | 15.457.084,91 |
| Ressources propres | 6.199.326,70 |
| Subventions reçues | 6.007.243,85 |
| Emprunt d'équilibre | 14.144.484,69 |
| Autres recettes | 499.085,91 |
| TOTAL | 42.307.226,06 |



a. L'autofinancement :

L'excédent (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 15.457.084,91 € au BP 2018 (13.524.508,20€ au BP 2017). Cet excédent permettra de financer plus du tiers des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

b. Ressources propres : 6,2 M€

Les ressources propres sont des ressources définitives de la section d'investissement qui ne sont pas destinées à des dépenses d'investissement identifiées. Elles sont composées de dotations d'investissement versées par l'Etat (principalement le FCTVA⁴), mais également des produits de cessions immobilières.

³ Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

⁴ FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme forfaitaire de remboursement de la TVA acquittée par la collectivité, calculé à partir des dépenses réalisées par la collectivité l'année N – 1 au titre des études, travaux et acquisitions.

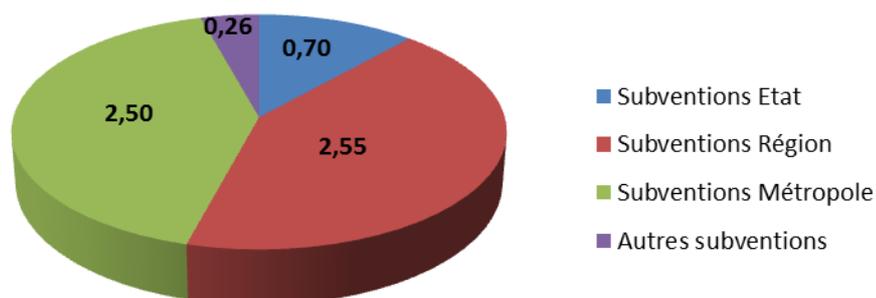
Au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2017, le montant du FCTVA que la Ville percevra en 2018 est estimé à 2,36 M€.

Le produit global que pourrait générer la vente d'actifs immobiliers au cours de l'année 2018 est estimé à 3,74 M€ et correspond aux cessions suivantes :

- 2,15 M€ pour la résidence pour personnes âgées le Hameau des Brouettes ;
- 700 K€ pour la rue Manchon Frères ;
- 644 K€ pour la Mare aux Planches ;
- 251 K€ pour les logements de fonction situés aux Sapins.

c. Subventions reçues : 6,01 M€

Engagés dans différents partenariats de financement, les projets d'envergure portés par la Ville bénéficieront de financements importants de la part de ses principaux partenaires (Etat/Région/Département/Métropole/ Europe).



Les principales subventions d'investissement inscrites au titre du BP 2018 sont les suivantes :

- ⇒ En provenance de l'Etat : près de 700 K€ de subventions sont attendues et sont principalement constituées ainsi: le versement d'un acompte de 200 K€ au titre du dispositif TEPCV pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, le financement à hauteur de 100 K€ de la construction de la galerie d'exposition de l'ESADHAR, la participation, à hauteur de 100 K€ à l'aménagement du site naturel urbain de Repainville ou encore le versement du solde de la subvention (119 K€) accordée au titre du DSIL pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase Boieldieu.
- ⇒ Au titre du Contrat de Métropole, 3,2 M€ de recettes sont attendues en 2018 pour permettre de financer les opérations suivantes :
 - Travaux d'aménagement et d'extension de la Patinoire de l'île Lacroix : 1,48 M€ de subventions inscrites en 2018 dont 0,98 M€ en provenance de la Région et 0,49 M€ en provenance de la Métropole ;
 - Pylônes et éclairage du stade Mermoz : 980 K€ de subventions inscrites en 2018, dont 490 K€ en provenance de la Région et 490 K€ en provenance de la Métropole ;

- Rénovation des serres du jardin des Plantes : 450 K€ de subvention attendue en 2018 de la part de la Région ;
 - Vestiaires du stade de foot : 150 K€ de subvention attendue en 2018 de la part de la Région.
- ⇒ Au titre du Fonds de Soutien aux Investissement Communaux (FSIC - fonds de concours instauré par la Métropole en 2016), les projets validés par la Métropole devraient donner lieu au versement d'une somme globale d'1,5 M€. Parmi les projets les plus importants portés par la Ville et financés par le FSIC en 2018, peuvent être mentionnés (entre parenthèse sont indiqués les montants FSIC prévus par projet en 2018) :
- Vestiaires du stade de foot:(102 K€),
 - Travaux rénovation énergétique du gymnase Boieldieu (83,7 K€) ;
 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (255 K€) ;
 - Rénovation des serres du Jardin des Plantes (173,5 K€),
 - Aménagement du site naturel urbain de Repainville (73,2 K€),
 - Construction d'une galerie d'exposition pour l'ESADHAR (67,9 K€).

Le dispositif du FSIC permet également de financer des dépenses d'investissement de type récurrent. Ainsi, des fonds en provenance du FSIC seront mobilisés en 2018 pour financer des opérations liées à la sécurité – maintenance des bâtiments municipaux, à la rénovation des cours d'écoles, à la sécurisation des squares et jardins ou encore aux travaux et aménagements dans les cimetières.

d. Emprunt d'équilibre : 14,14 M€

Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2018 s'élève à 14,14 M€, en baisse de 4,38 M€ (soit – 23,65 %) par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2017.

Il est inférieur au montant du capital de la dette (17,58 M€) qui sera remboursé au cours de l'exercice 2018, ce qui permettra ainsi à la collectivité de poursuivre son désendettement et de réduire son stock de dette de l'ordre de 3,44 M€.

De plus, cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2017 et les sous-consommations de crédits de l'exercice 2018 permettront lors des Décisions modificatives d'ajuster à la baisse ce montant d'emprunt d'équilibre et de diminuer de façon plus importante encore le niveau d'endettement de la Ville.

2. Dépenses d'investissement :

Ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses (hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement)⁵ :

| | BP 2018 |
|--|----------------------|
| Remboursement en capital de la dette | 17.581.733,25 |
| Subventions versées | 2.601.925,14 |
| Dépenses d'intervention (travaux, équipements) | 22.123.567,67 |
| TOTAL | 42.307.226,06 |

⁵ Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

a. Subventions versées :

⇒ Au titre des subventions et fonds de concours que la Ville attribuera en 2018 figurent notamment :

- Le protocole de rétablissement de l'équilibre financier de Rouen Habitat conclu avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social pour 1,29 M€ ;
- La Convention Publique d'Aménagement (CPA) Châtelet – Lombardie pour 261 K€ ;
- La Convention Publique d'Aménagement (CPA) Grand Mare pour 211 K€ ;
- Le reversement de subventions perçues initialement par la Ville à la Métropole au titre de différentes opérations d'aménagement pour un montant global de 557 K€ et qui se décompose ainsi : 156,6 K€ correspondant au reversement de la subvention de l'Etat pour le financement de la RN15, 273 K€ correspondant à des subventions reçues pour l'aménagement des Quais Bas Rive Gauche ainsi que 128 K€ pour l'aménagement de la place des Chartreux.

b. Dépenses d'intervention :

⇒ Au titre des travaux et acquisitions, une distinction doit être opérée entre les dépenses dites « récurrentes », dont l'objectif est d'assurer le bon état des bâtiments et équipements municipaux et les dépenses d'investissements structurants.

Les crédits prévus au BP 2018 concernant les dépenses d'investissement dites récurrentes s'élèvent au global à 9,11 M€.

Les crédits destinés aux projets structurants pour un montant de 13,01 M€ seront déclinés de la façon suivante :

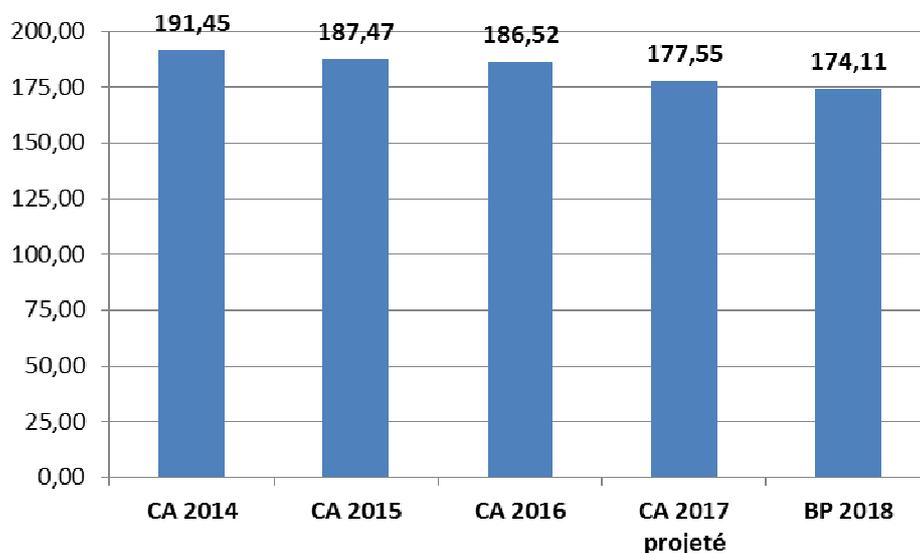
- Travaux de la Patinoire de l'Île Lacroix : 3,5 M€ ;
- Travaux d'économie d'énergie : 2,44 M€ ;
- Travaux d'accessibilité des bâtiments : 1,44 M€
- Travaux du stade Mermoz (éclairage et tribunes) : 1,3 M€ ;
- Travaux de rénovation des vestiaires Pierre Lefrançois : 1 M€ ;
- Rénovation des serres du Jardin des Plantes : 0,88€ ;
- Aménagement site naturel de Repainville : 0,84 M€ ;
- La construction d'une galerie d'exposition sur le site de l'ESADhAR : 0,68 M€ ;
- Aménagement Quais bas Rive Gauche : 0,34 M€.

c. Remboursement de l'emprunt

Le remboursement du capital de la dette est évalué à hauteur de 17,58 M€ en 2018, dont 15,75 M€ d'amortissement des emprunts long terme et 1,69 M€ correspondant aux baisses de plafond des ouvertures de crédit long terme renouvelable (OCLT), qui associent l'ouverture de droits de tirage assimilables à une ligne de trésorerie avec une possibilité de consolidation en emprunt à moyen ou long terme.

Le flux de dette de l'exercice 2018 correspondra donc in fine à la différence entre les emprunts nouveaux qui seront conclus dans l'année et ce montant de remboursement du capital.

Evolution en M€ de l'encours de dette de la Ville :



III. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 PAR POLITIQUE MUNICIPALE

1. Les solidarités

Les solidarités sont au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. Elles mobilisent particulièrement les directions du pôle « Enfance, Solidarité, Citoyenneté » (PESC) de la Ville, mais se matérialisent également par des projets conduits en transversalité avec l'ensemble des services de la Ville et du CCAS ainsi que les partenaires associatifs et institutionnels de la Ville.

Au-delà de l'action portée par la municipalité en faveur des publics fragiles (personnes en difficulté d'insertion, personnes âgées...), des familles (accueil des jeunes enfants et politique éducative) ou encore des services à la population (gestion de l'état civil, gestion des cimetières...), les crédits proposés dans le BP 2018 dans ce secteur permettront également de répondre aux ambitions suivantes :

- Poursuivre la modernisation des modes de délivrance des prestations aux usagers avec notamment le Programme de Relations avec les Usagers (PRU) qui augmentera dès début 2018 le nombre de prestations accessibles en ligne ;
- Continuer à simplifier les démarches et accompagner les publics les plus fragiles ;
- Adapter l'offre municipale de services publics de proximité, en créant des synergies positives avec notamment la structuration de services à la Maison du Plateau ;
- Améliorer la lisibilité de cette offre de services.

a. Soutien aux personnes les plus fragiles :

La participation de la Ville au budget du Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 4,34 M€ au BP 2018, permet la poursuite de l'ensemble des actions sociales à destination des publics fragilisés, tout en ajustant la subvention municipale au résultat

comptable de l'exercice 2017 du CCAS. Ces crédits permettront la poursuite des actions municipales en faveur des personnes âgées, des actions d'insertion ou encore des actions menées auprès des jeunes.

Suite à la dissolution de l'association gestionnaire du Centre Social Grammont et au travail participatif engagé avec les acteurs du quartier, il a été décidé par la Ville de reprendre en gestion directe l'animation d'un centre social destiné à dynamiser le quartier et apporter des réponses et des aides pertinentes aux projets des habitants de Grammont. Cette gestion directe permettra notamment d'obtenir une vision consolidée de l'ensemble des interventions de la Ville (dans les domaines culturels, d'animation jeunesse, mais aussi techniques) au titre de ce centre social et de réaffirmer ainsi la pluralité des actions municipales dans le quartier Grammont. Dans le cadre de ce projet, plus de 200 000 € sont inscrits en dépenses de personnel et de prestations avec une recherche approfondie de cofinancement de l'activité du centre social.

Malgré une baisse d'intervention de l'Etat, que ce soit à travers des suppressions de crédits ou les restrictions drastiques qui frappent les emplois aidés, la Ville maintient son soutien financier aux centres sociaux, aux acteurs associatifs œuvrant dans les domaines de l'insertion, du développement social urbain ou encore auprès des personnes âgées.

b. L'éducation et la famille

Avec près de 7.400 élèves répartis dans 302 classes, l'accueil des écoliers et le fonctionnement des établissements scolaires constituent une préoccupation majeure de la municipalité. Elle recouvre différentes dimensions relatives notamment à l'entretien des locaux et équipements scolaires, au développement d'un projet éducatif de territoire, à la mise en place d'animations périscolaires ou encore à la délivrance d'une restauration scolaire de qualité.

Hors masse salariale, l'ensemble des crédits destinés à l'éducation représente la somme globale de 7,17 M€ au BP 2018. Ce budget comprend notamment les crédits suivants :

- 4,38 M€ destinés à la restauration collective, dont 4,03 M€ correspondent à la participation de la Ville au SIREST. 130 K€ de crédits d'investissement seront consacrés à la rénovation des offices et à l'acquisition de matériel de restauration ;
- près d'1 M€ destinés aux travaux réalisés dans les écoles, dont 637 K€ consacrés aux travaux de sécurité et maintenance des bâtiments scolaires, 221 K€ pour l'aménagement des cours d'école ou encore 74 K€ permettant l'acquisition d'équipements et mobiliers pour les classes, avec la poursuite, en CE1, des mesures de dédoublement de classes engagées à la rentrée 2017 pour les CP en REP+ ;
- 485 K€ pour l'achat de fournitures et matériels ;
- 240 K€ destinés aux transports scolaires ainsi que 221 K€ pour l'entretien des locaux ;
- 200 K€ de crédits permettront de mener des actions d'accompagnement à la scolarité et 79 K€ permettront d'organiser des classes de découverte.

Au titre des animations périscolaires proposées par la Ville dans le cadre de l'appel à projet « cycles d'ateliers périscolaires », en particulier sur le temps du midi, 39 prestataires, représentant 5 disciplines : culture, sport, citoyenneté, environnement et santé/handicap sont intervenus et poursuivront leurs activités éducatives. En parallèle, la Ville continue à proposer des ateliers menés par des animateurs municipaux qualifiés et ce dans le but de tenir l'objectif de proposer 2 ateliers différents par enfant et par semaine.

Hors masse salariale, l'ensemble des crédits destinés à la politique de soutien aux familles s'élève à 1,03 M€ au titre du BP 2018. Ce budget est destiné au fonctionnement de structures municipales permettant l'accueil des jeunes enfants en crèche et celui des enfants **d'âge scolaire dans des structures dédiées les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires.**

Ces crédits permettront notamment de financer :

- L'acquisition de fournitures et petits matériels destinés aux crèches, à hauteur de 150 K€ ;
- Les subventions accordées aux crèches associatives de la Ville, pour 437 K€.

L'important travail mené par la Ville de mise en place d'un outil informatique dans le but de simplifier les démarches administratives pour les familles sera approfondi, avec notamment un important chantier de sécurisation des factures

c. Relations citoyennes

Hors masse salariale, 276 K€ seront consacrés en 2018 à la gestion des actes d'état civil, avec de nouvelles prestations comme le traitement des PACS ou la numérisation des actes, ainsi qu'à la modernisation de la gestion des cimetières communaux et de leur entretien. La participation versée par l'Etat pour l'établissement des titres d'identité devrait être revue à la hausse en 2018.

Dans le cadre du projet de modernisation de la Relation Usagers, les directions en charge de la citoyenneté et des temps de l'enfant, mobilisent des moyens informatiques et humains, qui bénéficient d'un cofinancement du FEDER.

2. **Attractivité et cadre de vie**

L'année 2018 se caractérise par le démarrage de nombreux travaux liés aux projets du Contrat Métropolitain et la poursuite de l'amélioration du cadre de vie des rouennais.

a. Culture, jeunesse et vie associative

- Participation de la Ville aux trois Etablissements Publics de Coopération Culturelle dont la Ville est membre : 1.47M€ au titre de l'Esadhar, 1M€ au titre de l'Opéra Rouen Normandie et 475K€ au titre du CDN
- Attributions de subventions aux acteurs culturels du territoire à hauteur de 1.139.733 €, la légère baisse s'expliquant par l'arrêt d'activité d'une association
- Contribution du budget principal au budget annexe de l'Etincelle à hauteur de 938.079 €, la deuxième saison ayant permis d'affiner, à activité constante, les derniers éléments issus de la fusion de la Chapelle Saint-Louis, de la salle Louis Jovet et de l'ex-Hangar 23 et de fixer le périmètre budgétaire exact,
- La construction d'une Halle d'exposition sur le Campus de l'Esadhar pour un montant de 680.000 €, destinée à renforcer l'offre pédagogique pour les étudiants, mais aussi à mieux ouvrir l'école sur le quartier de la Grand Mare. Cet outil permettra en effet de développer des partenariats culturels avec le Centre Malraux, la bibliothèque, les associations du quartier...

- La première année de mise en œuvre du projet européen CREART sur les arts visuels pour un montant de 60 K€, projet Europe Créative intégrant 10 villes européennes dont Rouen, et coordonné par Valladolid.
- La poursuite du projet Bibliothèque Numérique de Référence pour un montant de 36 K€ avec la finalisation du projet Rotomagus, Une réflexion sur l'évolution du projet de lecture publique de la Ville sera par ailleurs engagée, l'ensemble des objectifs du projet conçu en 2009 étant désormais atteints ou en voie de l'être.
- La restauration de l'Orgue Saint Romain pour un montant de 100.000 €, ainsi que les travaux de sécurisation de la flèche de l'Eglise saint Nicaise pour un montant de 252.000 €. Ces travaux devraient être cofinancés par l'Etat (DRAC), la Métropole (FSIC) et le Département de Seine – Maritime.
- La poursuite des Contrats Partenaires Jeunes pour un montant de 99.090 € malgré les inconnues concernant le cofinancement de ce programme par la CAF.

b. Le sport

La politique sportive permettra de financer le secteur associatif et les clubs de haut-niveau du territoire à hauteur de 1.749.700 €, en légère hausse du fait de la prise en charge par la Ville des vestiaires provisoires pour le FCR, dans l'attente de la fin des travaux des vestiaires Lefrançois qui seront engagés en 2018 (après des retards liés aux appels d'offres infructueux) pour un montant de 1.000.000 €. A noter le nombre de licenciés des clubs rouennais passés de 11.467 en 2009 à 16.325 en 2015 et une hausse significative sur la même période de la pratique féminine (de 31 % en 2009 à 35 % en 2015 soit de 3.555 à 5.714 licenciées).

Les travaux d'extension de la patinoire et de rénovation du Centre Boissière seront lancés pour un montant de 3.500.000 € en 2018. Par ailleurs, le remplacement des caisses (y compris logiciel) et l'installation d'automates de paiement dans les piscines Boissière, Diderot et Boulingrin seront réalisés par la Direction des Systèmes d'Information pour un montant de 30.000 €.

c. Manifestations publiques

Les événements emblématiques de la Ville seront reconduits :

- Rouen sur Mer pour un montant de 203 K€, la plage bénéficiant désormais des aménagements définitifs des quais bas rive gauche
- Rouen Givree pour un montant de 158 K€ et 92 K€ pour les illuminations.

A noter les efforts importants engagés sur la sécurisation des manifestations dans l'espace public avec en 2018 un investissement prévu de 45 K€ dédié à l'acquisition de dispositifs anti-voitures béliers.

L'acquisition en 2017 de caméras de vidéosurveillance permettant de couvrir l'ensemble des sites dédiés aux manifestations devraient également entraîner la réduction des dépenses de sécurité supportées par la Ville.

d. Commerce, relations internationales

Dans le cadre de la politique en faveur du commerce rouennais, la Ville poursuivra son soutien apporté à l'Office du Commerce et de l'Artisanat à hauteur de 110K€. 2018 permettra aux acteurs du commerce rouennais, aux Chambres Consulaires et Collectivités adhérentes de l'OCAR de travailler à la mise en œuvre d'un nouveau plan de développement commercial, concerté en 2017 au sein de l'association. En effet, le programme FISAC qui a soutenu ces dernières années le développement du commerce rouennais (275 K€ de subventions pour la rénovation des vitrines et l'accessibilité des commerces distribués depuis son lancement dont 50 % pris en charge par l'Etat) se termine fin 2017. Ces travaux sur le développement commercial permettront notamment d'anticiper la fin des travaux Cœur de Métropole et la future politique d'animation commerciale à déployer sur le territoire. Seront reconduits en 2018 le Prix de l'Accueil (41.700 €) qui vient de fêter ses 20 ans, le dispositif Achat Malin (43.000 € opération financée et organisée par l'OCAR avec un apport de 15.000 € de la MRN) qui rencontre un succès grandissant et les deux braderies mises en œuvre par l'OCAR. L'opérateur Marché Privé, dont l'implantation a été favorisée par la Métropole pour soutenir le commerce rouennais dans cette période de grands travaux, continuera pour sa part à faciliter les offres commerciales de proximité en ligne.

La Ville poursuivra son action sur le secteur de l'ESS en reconduisant l'appel à projets RouenEcoProgr'ESS (20K€, 6 lauréats en 2017) ainsi que la journée de l'ESS (5K€). Inscrite dans le mois de l'Economie Sociale et Solidaire, cette journée rencontre un succès grandissant, confirmant la Ville dans son rôle de proximité essentiel auprès des acteurs de cette économie qui poursuit son essor, au niveau local comme national. Inscrite dans le réseau des monnaies locales en ayant fortement soutenu la mise en œuvre de l'Agnel sur son territoire, la Ville s'inscrira par ailleurs dans les travaux de mise en œuvre d'une monnaie locale régionale, menés sous l'égide de la Région Normandie.

Concernant les foires et marchés, 905K€ seront consacrés à la Foire Saint Romain, en baisse de 109K€ du fait d'une meilleure maîtrise des coûts liés au nouveau site de la Presqu'île Saint Gervais.

Sur le champ des relations internationales, l'année sera marquée par le dixième anniversaire de la coopération avec Cleveland (45K€). De nombreux projets seront menés : échanges d'artistes et de compagnies locales dans les domaines du Street-Art et de la musique contemporaine, échange entre la classe de jazz du Conservatoire et le Pop Orchestra de Cleveland, actions événementielles autour de la gastronomie, échanges scolaires...

e. Cadre de vie

Après la fin des travaux du Square Verdrel en 2017, et la rénovation de nombreux squares et espaces naturels, 2018 verra de nombreuses actions destinées à améliorer le cadre de vie des rouennais.

Au titre des grands projets :

- 841K€ seront consacrés au Parc Naturel Urbain de Repainville : aménagement du parcours pédagogique des zones humides, renaturation des cours d'eau, rénovation de la maison Lelaumier, et évacuation de remblais pollués.

- 880K€ pour la rénovation des serres du Jardin des Plantes.

Un autre investissement exceptionnel sera dédié aux travaux de mise en sécurité de la côte Sainte Catherine, afin de prévenir les risques d'éboulements en contrebas (120K€). Ces travaux font suite aux études demandées par la Ville en 2017 et menées par le CEREMA.

Un effort particulier sera par ailleurs fait sur les matériels roulants de propreté, avec un investissement de 400 K€ dédié au remplacement de plusieurs véhicules (balayeuses, laveuses...).

Au titre des investissements récurrents :

- 400K€ pour la sécurité et la maintenance des squares et jardins en hausse de 200K€
- 596 K€ au titre des espaces publics et naturels et de la préservation de la ressource en eau.

En fonctionnement, les lignes dédiées à la gestion écologique et à la maintenance préventive des serres seront respectivement en hausse de 30K€ et 40K€ en 2018 (15.000 € pour la première et 12.500 € pour la seconde en 2017).

3. Rouen ville durable et participative :

La priorité à l'accessibilité et la rénovation énergétique du patrimoine municipal se traduit à nouveau budgétairement dans les prévisions de crédits 2018.

2018 sera la première année de mise en œuvre du plan d'actions 2017/2021 de l'Agenda 21 « ma Ville, c'est ma planète ».

Ce nouveau plan d'action, adopté en conseil municipal du 20 novembre 2017, réaffirme l'engagement de la Ville dans le développement durable de son territoire en axant l'effort sur le renforcement du volet social et la participation de la société civile (usagers, habitants ou acteurs du territoire, notamment associatifs) tout en poursuivant les démarches innovantes qui visent à la réduction de notre consommation énergétique.

Il s'articulera avec les démarches menées par la Métropole, qui s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) à travers l'animation d'une COP 21 locale, pour aboutir, sur le modèle de l'Accord de Paris, à un « Accord de Rouen », au sein duquel les résultats déjà acquis et à venir de la Ville de Rouen joueront tout leur rôle.

Pour poursuivre et renforcer notre action en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (nouveaux modes de production d'énergie, travail sur le patrimoine municipal, mobilités), la Ville de Rouen vise le niveau 2 de la labellisation Cit'ergie en 2018 : ce niveau n'est atteint à ce jour que par une quarantaine de collectivités en France.

Un plan d'actions renforcé sera alors mis en œuvre à compter de 2018 pour une période de trois ans afin d'atteindre le niveau maximal de Cit'ergie. Il comprend notamment les actions suivantes : étude des modalités de développement du solaire photovoltaïques, expérimentation de l'action « Manzana » (mobilité douce concertée à l'échelle d'un quartier

de vie) dans le quartier Saint Hilaire, et lancement d'une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux se poursuit. Depuis 2013, sept bâtiments ont bénéficié d'une rénovation permettant d'atteindre 20 à 55 % d'économies d'énergies et trois bâtiments ont été construits avec une haute performance énergétique.

L'efficacité énergétique de son patrimoine demeure en 2018 une priorité budgétaire pour la collectivité. Les crédits qui y seront consacrés en 2018 permettront la poursuite des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Des crédits seront également inscrits pour permettre la poursuite de travaux de production énergétique et de changement de menuiseries dans certains groupes scolaires.

Ainsi, un budget global de 2,4 M€ est spécifiquement dédié à ces travaux de rénovation énergétique au titre du BP 2018.

L'année 2018 sera également marquée par la poursuite des objectifs du Plan de Déplacement des Employés : les principes en vigueur à l'Hôtel de Ville seront étendus à l'ensemble des sites municipaux de l'hyper centre.

Le renouvellement du plan de lutte contre les inégalités Femmes/Hommes concernera aussi bien les politiques publiques mises en œuvre par la Ville que l'organisation de notre propre administration, après une phase de consultation des agents.

Enfin, la Ville poursuit la mise en œuvre de son Agenda d'Accessibilité Programmé, adopté en 2016 :

Dans la lignée des actions entamées les années précédentes, la Ville poursuivra en 2018 ses efforts en matière d'accessibilité des bâtiments accueillant du public et de rénovation énergétique des locaux municipaux.

Des crédits seront donc destinés aux travaux d'accessibilité, en cohérence avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) adopté par la Ville en 2016, pour un montant global d'1,44 M€.

Dans le cadre de cette démarche Ad'Ap, l'usage de tous les équipements a été étudié afin de définir les travaux à entreprendre et les mesures compensatoires à mettre en place.

Le travail de recensement et de réflexion a abouti à une programmation des travaux à entreprendre pour tous les établissements recevant du public sur une période de 9 ans.

Les crédits inscrits en 2018 au titre de l'accessibilité permettront la poursuite des travaux envisagés pour l'année 2018, qui sera la dernière année de la période 1, dans le cadre de la programmation de l'AdAp.

La proximité au cœur de l'action municipale

Depuis le début du mandat, la collectivité a souhaité ancrer durablement la proximité dans ses modes de fonctionnement. Conformément aux engagements pris et grâce à la mise en

place d'une organisation nouvelle avec quatre adjoints de quartier, les problèmes rencontrés au quotidien par les habitants sont réglés plus efficacement et des solutions leur sont apportées plus rapidement.

Concrètement, la proximité s'est déclinée, depuis trois ans, notamment au travers du budget participatif, qui représente une enveloppe d'environ 230 000 euros chaque année. Ce budget permet d'accompagner les habitants au sein des conseils de quartier dans leurs projets d'amélioration de l'espace public (des places, des squares, du mobilier urbain...). Le renouvellement des conseils de quartier et l'engouement des Rouennaises et des Rouennais pour y participer illustrent le dynamisme de la démocratie participative impulsée par la Ville. La proximité s'exprime aussi très largement dans les budgets d'investissement et de fonctionnement de la DEPN et du Pôle de proximité métropolitain, garantissant l'entretien des rues, squares et jardins agrémentant ainsi le quotidien des Rouennaises et des Rouennais.

Cette proximité s'exprime aussi très largement sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) avec budget dédié de 160 000 € dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, permettant de répondre à l'amélioration du cadre de vie des plus fragiles.

Les citoyens doivent aussi être les acteurs du changement. Et c'est pourquoi, dans les domaines de la sécurité comme de la propreté, la Ville a développé des démarches permettant de responsabiliser les usagers. La Charte de la vie nocturne et la démarche de sensibilisation des habitants à la propreté en ville sont, de ce point de vue, de belles illustrations du volontarisme de la collectivité en la matière.

En 2018, le lancement d'un appel à projet citoyen va permettre de franchir une nouvelle étape dans la place faite aux habitants et usagers de la ville pour l'amélioration de leur qualité de vie. Le financement de ces projets permettra ainsi de prolonger l'ensemble de ces initiatives. Cette place donnée à la proximité est centrale pour penser la mise en place de politiques publiques au service des habitants.

4. Urbanisme et Habitat :

Enjeux incontournables de l'action municipale, l'aménagement urbain et l'amélioration de l'habitat social bénéficieront des crédits suivants en 2018 :

- Conventions publiques d'aménagement : 471 K€ de crédits prévus dont 210 K€ pour la CPA Grand Mare afin de permettre des travaux dans un des immeubles et 261 K€ pour la CPA Châtelet – Lombardie ;
- 565 K€ de crédits sont inscrits pour financer la fin des travaux de chantiers d'envergure comme l'aménagement des Quais Bas Rive Gauche et la place des Emmurées dans le quartier Saint – Sever et pour reverser à la métropole les subventions perçues par la Ville au titre des opérations Quai Bas Rive Gauche et Place des Chartreux ;
- Suite aux conclusions d'un atelier urbain conduit en 2011 - 2012, 124 K€ de crédits seront consacrés à une participation à l'aménagement d'un parking résidentiel au sein de l'île Lacroix pour les locataires de Rouen Habitat ;
- L'opération du quartier Luciline devrait bénéficier de près de 123 K€ de crédits, qui seront consacrés à des études et à des dépenses de pré-aménagement ;
- Enfin, près de 100 K€ sont prévus pour réaliser des acquisitions foncières et 50 K€ devraient permettre de prendre en charge les travaux sur les bâtiments en péril.

5. Des moyens au service de la modernisation de l'administration

La poursuite de l'optimisation des dépenses de fonctionnement général portées par les services fonctionnels de la Ville permet de dégager des marges de manoeuvre pour financer des projets nouveaux qui permettent d'améliorer les performances de l'administration municipale et la qualité du service rendu aux usagers. Cette démarche est attestée par les certifications/labellisations qualité ISO 9001, 14001 et OSHAS que la Ville a obtenues en 2017, pour un volant de prestations délivrées par la direction de la logistique et des achats, la direction du patrimoine bâti, la direction des affaires juridiques et la direction des ressources humaines.

Outre la maîtrise de la masse salariale qui a fait l'objet de développement supra, il est à souligner pour 2018 les éléments saillants suivants :

Gestion des fluides, des dépenses de téléphonie et parc véhicule :

A titre d'illustration, le poste budgétaire consacré aux fluides (5,91 M€ au BP 2017) connaît une diminution sensible par rapport au BP 2016 de 385 K€, soit - 6,1 %. La diminution de ce poste s'explique par l'effet des nouveaux marchés à prix fermes conclus sur le gaz et l'électricité début 2016.

Il en de même des dépenses en matière de téléphonie qui diminuent de 180 K€/an.

En revanche, la Ville doit faire face en 2018 à une hausse des dépenses en matière de contrôle technique de sa flotte de véhicules (passage de 126 à 400 points de contrôle, soit + 40% de coût du contrôle) et à la convergence fiscale gazole / essence. Ces dépenses supplémentaires sont évaluées à 65 K€, hors hausse du coût des pièces détachées d'un parc vieillissant (+5,8 % sur un an).

Structuration de la fonction achats :

En outre, depuis 2015, la structuration de la fonction achats a permis, au travers de plus de 7,5 M€ de marchés passés, de générer un gain sur le volume de 770 K€, soit une économie de 15%. Le recours à la location des copieurs multifonctions a permis également de dégager des économies et de disposer d'un matériel plus performant.

Par ailleurs, 58 marchés sont passés en groupement de commandes dont 32 gérés par la Ville en tant que coordinatrice du groupement.

Enfin, un travail de recensement des marchés pouvant être groupés entre directions municipales a été réalisé en 2017 pour prioriser lesancements de ces marchés transversaux en 2018.

Dématérialisation :

L'année 2017 a été marquée par le déploiement du nouveau site Intranet de la Ville (Dclic), permettant aux agents de mieux travailler en transversalité, de favoriser les communautés de métiers et de disposer d'un accès facilité à l'information partagée, pour un coût très limité.

En outre, l'année écoulée a vu aboutir le projet d'acquisition d'une solution de gestion de la relation citoyenne (GRC). S'inscrivant dans le programme de modernisation de la relation usagers, ce projet pilote a nécessité deux ans de travaux pour identifier un outil mature sur le marché, permettant de répondre aux demandes de la Ville. Il permettra d'outiller dès 2018 des prestations aux usagers qui ne sont pas informatisées aujourd'hui, en développant les télé-services (formulaires en ligne) pour les usagers, tout en facilitant leur identification, le

dépôt et le suivi de leurs demandes en ligne, 24h / 24h et la mutualisation des pièces justificatives (selon le principe « dites-le nous une fois »), pour un budget estimé à 205 K€ sur 5 ans.

2017 a marqué un tournant dans l'avancée de la dématérialisation des flux comptables entre entreprises (portail factures Chorus Pro), Ville et services de l'Etat, par l'acquisition d'une solution de parapheur électronique (6000€) permettant de développer la signature électronique des pièces comptables et des marchés publics, afin de respecter les obligations réglementaires qui s'imposent à la Ville dès 2018.

Enfin, a été lancé fin 2017 la dématérialisation du courrier entrant à la Ville : en 2018, cette démarche structurante sera poursuivie, avec l'adjonction du courrier sortant progressivement.

Amélioration des conditions de travail des agents :

Comme en 2017, un budget prévisionnel de 307 K€ sera dédié à la programmation des travaux dans les locaux professionnels, permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et d'adapter les postes de travail.

En outre, les nouveaux marchés passés en matière de dotation en vêtements de travail et en EPI (125 K€) permettront de mieux identifier les agents municipaux et de les doter, au fur et mesure de leur renouvellement à l'usure, d'équipements plus adaptés à leurs besoins spécifiques.

Dialogue de gestion :

Dans le contexte de maîtrise des dépenses, un pilotage fin de leur réalisation s'impose à la Ville. C'est pourquoi, la préparation budgétaire 2018 s'est inscrite dans une méthodologie de dialogue de gestion entre les directions ressources (patrimoine bâti, système d'information, ressources humaines, finances) et chacune des directions « dépensières » afin d'identifier les marges de manœuvre à dégager dans chacun des domaines d'intervention et d'adapter au plus près du terrain, les efforts consentis.

IV. PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe de l'Étincelle

EQUILIBRE GENERAL :

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2018 pour l'Étincelle s'élève à 1.285.222,59 €, en diminution de 3,98 % (soit – 53,3K€) par rapport au BP 2017.

| | Dépenses | | Recettes | |
|----------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements réels | Mouvements d'ordre |
| Fonctionnement | 1.185.484,00 | 99.738,59 | 1.285.222,59 | 0,00 |
| Investissement | 99.738,59 | 0,00 | 0,00 | 99.738,59 |
| TOTAL | 1.285.222,59 | 99.738,59 | 1.285.222,59 | 99.738,59 |

Cette évolution correspond à un ajustement des besoins budgétaires suite à la fusion, en 2016, de différentes structures (municipale et associative) pour former la nouvelle entité de l'Étincelle et à une première année complète (2017) de fonctionnement de cette nouvelle entité.

Cet ajustement se traduit par une participation moindre du budget principal (- 53 K€) vers le budget annexe.

Les crédits proposés au titre de 2018 permettront à L'Étincelle, Théâtre de la Ville de Rouen, de déployer son activité sur quatre lieux du territoire rouennais : la Chapelle Saint-Louis, la salle Louis Jovet, l'auditorium du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen et la Chapelle Corneille-Auditorium de Normandie. Celle-ci s'organisera autour de trois grands axes : la diffusion, l'accompagnement des compagnies régionales, le travail de proximité sur les Hauts de Rouen.

Pluridisciplinaire, la programmation fera la part belle aux jeunes artistes, aux formes innovantes, et au dialogue des cultures. Au total, ce sont près de 40 spectacles qui sont proposés chaque année.

Avec une offre musicale riche d'une vingtaine de propositions, L'Étincelle s'affirme comme une locomotive régionale dans les registres des musiques du monde et du jazz.

La programmation théâtre et danse est particulièrement attentive à l'émergence ainsi qu'à la création artistique régionale.

À travers une programmation « Jeune Public », L'Étincelle est par ailleurs engagée dans une démarche d'éducation et de sensibilisation des plus jeunes au spectacle vivant.

En lien avec son activité de programmation, L'Étincelle poursuivra en 2018 une mission de soutien aux compagnies régionales et émergentes. Plusieurs dispositifs permettent en effet d'accompagner les équipes artistiques, de la création à la diffusion : accueil en résidence, présentation d'étapes de travail aux professionnels et/ou au public, coproduction, mise à disposition d'un parc de matériel technique, mise en réseau régional des lieux soutenant les compagnies,...

Troisième axe fort de son activité : L'Étincelle poursuivra son travail de proximité sur les Hauts de Rouen autour de la salle Louis Jovet. Des projets participatifs associant pleinement les habitants au processus de création, des ateliers, des rencontres avec des artistes, seront autant d'outils pour promouvoir l'accès de tous à la culture.

2. Budget annexe Locations immobilières aménagées

EQUILIBRE GENERAL

Tous mouvements confondus (réels et d'ordre), le projet de BP 2018 pour le budget des Locations Immobilières Aménagées (LIA) s'élève à 1.183.293,52 €.

| | Dépenses | | Recettes | |
|----------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Mouvements réels | Mouvements d'ordre | Mouvements réels | Mouvements d'ordre |
| Fonctionnement | 79.439,00 | 395.688,00 | 475.127,00 | 0,00 |
| Investissement | 695.666,51 | 12.500,01 | 299.978,51 | 408.188,01 |
| TOTAL | 775.105,51 | 408.188,01 | 775.105,51 | 408.188,01 |

Ce budget annexe créé en 2001 permet de récupérer par la voie fiscale de droit commun la TVA acquittée sur les travaux menés dans le cadre de ce budget, en raison de la nature concurrentielle de l'activité à laquelle ils participent.

La principale opération comptabilisée au titre de ce budget annexe pour l'année 2018 concerne les travaux d'amélioration et de rénovation du complexe cinématographique OMNIA.

En effet, suite au choix, au cours de l'année 2017 du Maître d'œuvre, les études du projet de rénovation de l'OMNIA vont être menées en 2018. 500 K€ sont prévus à cet effet. Les travaux proprement dits devraient débuter en 2019.

Avec une fréquentation de plus de 242.000 spectateurs payants en 2017, l'OMNIA est désormais le 7^{ème} cinéma d'art et essai de France.

L'ensemble (près de 6,35 M€ HT) des travaux envisagés pour cet établissement culturel structurant du territoire rouennais fera l'objet d'importants cofinancements.

Ces travaux devraient en effet être financés par la Métropole dans le cadre de l'enveloppe « accessibilité » du Fonds de Soutien à l'Investissement Communal. La subvention attendue s'élève à 1,58 M€.

Une subvention d'1,9 M€ a été attribuée par la Région à la Ville au titre de ce projet dans le cadre du Contrat de Métropole.

Enfin, le Centre National du Cinéma a accordé une subvention de près de 945 K€ à la Ville au titre de cette opération.

Ainsi, le reste avancé par la Ville de Rouen s'élèvera, hors taxes, à 1,9 M€.

Cependant, à terme, la somme avancée par la Ville sera financée à 80 % par les versements annuels (de l'ordre d'environ 70 K€, basés sur la fréquentation) du compte de soutien du Centre National du Cinéma.